

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 11 avril 2022 portant nomination des membres de la Commission d'agrément pour les praticiens de la psychologie clinique et de l'orthopédagogie clinique - section pour les praticiens de la psychologie clinique

A.M. 13-10-2025

M.B. 12-11-2025

Le Ministre en charge de l'agrément des prestataires des soins de santé,

Vu la loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions de soins de santé ;

Vu le décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir la représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 décembre 2021 fixant la procédure relative à l'agrément des professionnels des soins de santé mentale, l'article 3 ;

Considérant que Madame BRUWIER Marie et Monsieur WILLEMSSEN Jochem sont démissionnaires ;

Considérant que la Faculté de Psychologie de l'Université catholique de Louvain a proposé un membre, psychologue clinicien agréé, qui occupe effectivement depuis au moins trois ans des fonctions académiques en remplacement du membre démissionnaire ;

Considérant que l'Association professionnelle des psychologues cliniciens de la parole et du langage (APPELPsy) a proposé des membres, psychologues agréés disposant d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans ;

Considérant que les membres visés à l'article 1^{er} remplissent les conditions fixées à l'article 3, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 décembre 2021 précité ;

Considérant qu'il convient de nommer un membre en remplacement du membre démissionnaire de la Commission d'agrément pour les praticiens de la psychologie clinique et de l'orthopédagogie clinique - section pour les praticiens de la psychologie clinique,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er}, de l'arrêté ministériel du 11 avril 2022 portant nomination des membres de la Commission d'agrément pour les praticiens de la psychologie clinique et de l'orthopédagogie clinique - section pour les praticiens de la psychologie clinique sont apportées les modifications suivantes :

- au 1°, Monsieur WILLEMSSEN Jochem est remplacé par Monsieur BREVERS Damien, en tant que membre suppléant ;

- au 2°, Madame BRUWIER Marie est remplacée par Madame BOUCQUEY Sophie en tant que membre effective ;

- au 2°, Madame BOUCQUEY Sophie est remplacée par Madame SENAY Sophie en tant que membre suppléant.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 13 octobre 2025.

Le Ministre de la Santé, des Droits des Femmes et de l'Egalité des Chances,

Y. COPPIETERS